

<https://enseignants.se-uns.org/Acheminer-les-livrets-d-evaluations-Ce-n-est-pas-a-nous-de-le-faire>



enseignants de l'Unsa



Acheminer les livrets d'évaluations ? Ce n'est pas à nous de le faire !

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : mardi 8 juillet 2025

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Alors que la campagne des évaluations nationales se profile à nouveau pour tous les niveaux en primaire à la rentrée 2025, un rappel clair s'impose : nous ne sommes pas livreurs.

L'an dernier, dans de trop nombreux départements, enseignants, conseillers pédagogiques de circonscription (CPC), directeurs, directrices ont été sommés d'aller récupérer les livrets d'évaluation à leurs frais, sur leur temps, en dehors de toute couverture administrative. Il a fallu utiliser leur véhicule personnel, sans indemnisation, sans autorisation formelle, sans aucune protection. Cela suffit !

Une injonction abusive, un risque juridique

Le Code de l'éducation est clair sur nos missions : nous sommes enseignants - pas logisticiens. Ce n'est pas à nous de pallier les carences de l'institution, ni d'assurer ce qui relève d'une organisation logistique à la charge de l'employeur.

Utiliser son véhicule personnel sans cadre réglementaire, c'est s'exposer à des conséquences en cas d'accident ou de contrôle. Et que dire des pressions exercées dans certaines circonscriptions, qui transforment une tâche illégitime en obligation tacite ?

Le SE-Unsa le réaffirme : aucun personnel enseignant n'a à répondre à une telle demande.

Protégé·es par le droit et soutenu·es par le SE-Unsa

Le SE-Unsa a écrit à la ministre de l'Éducation nationale, aux DASEN et recteurs* pour leur rappeler leurs obligations et exiger l'arrêt de ces pratiques. Chaque agent a le droit de refuser et doit pouvoir s'appuyer sur un cadre clair : pas de livraison, pas de retrait en circo, pas de transport improvisé. L'institution impose ces évaluations ? Qu'elle en assume la logistique.

Que vous soyez en classe, à la direction d'une école ou en circonscription, ce mot d'ordre vous concerne. Ce n'est pas à vous de transporter les livrets. Refuser, ce n'est pas désobéir. C'est agir dans le respect de vos missions, défendre notre métier et préserver notre intégrité professionnelle.

Ensemble, faisons entendre notre voix !

Informez vos collègues.

Affichez ce mot d'ordre dans votre salle des maîtres.

[Contactez votre équipe locale du SE-Unsa](#) en cas de pression.

>> [*Lire le courrier du SE-Unsa à la ministre](#)